



Présentation des modalités d'inscription à Générations Mouvement

Générations Mouvement nous apporte une solution très large tant d'un point de vue des garanties assurances (pour nos associations, nos responsables, nos adhérents, nos bénévoles) que dans la prise en compte de la réglementation et particulièrement de nos obligations « organisateur de voyages ».

L'ensemble des garanties est apporté au travers de quatre contrats :

Le contrat de base souscrit par le « Département Générations Mouvement dans le cadre de l'AMROC » qui couvre les dommages aux biens et aux personnes, les responsabilités, l'assistance et l'annulation voyages.

Trois contrats complémentaires souscrits nationalement :

- La responsabilité civile professionnelle « organisateur de voyages»
- La garantie financière pour prestations touristiques, avec l'immatriculation à Atout France.
- La défense juridique des responsables bénévoles.

Modalités

- Dans un premier temps (si possible avant le 1^{er} janvier) l'association évalue le nombre potentiel des <u>adhérents 2019</u> et adresse le chèque correspondant au nom de l'**AMROC**.
- Pour permettre les garanties individuelles des adhérents, les listes seront établies en fonction des inscriptions et plus particulièrement dès la tenue des Assemblées Générales et des inscriptions aux voyages de plus de 2 jours.
- La liste des adhérents pourra être réalisée sur fichier Excel fourni par Générations Mouvement ou par tout autre moyen.
- Le fichier répondant au « Règlement Général sur la Protection des Données personnelles » sera constitué des Noms, Prénoms, Adresses, Dates de naissance (à compléter dans le temps), téléphones et/ou Emails (à compléter dans le temps).
- Pour les garanties liées aux voyages de plus de 2 jours la liste des participants devra être communiquée à Michel Tali; on parle des voyages de plus de 2 jours car ce sont eux qui peuvent être concernés par l'assurance annulation (avec franchise de 38€).
- L'ensemble des documents (liste des adhérents, chèques, \dots) devra être adressé au trésorier : Michel TA LI 5 Plan de l'Aramon -

34880 LAVERUNE - michel-tali@orange.fr

Certaines associations ont pu négocier hors délais leur résilliation d'assurance pour bénéficier des avantages de Générations Mouvement.

Chaque association recevra:

1/ Le numéro de contrat souscrit par l'AMROC auprès de Groupama (assureur de Générations Mouvement) ainsi que les attestations d'assurance.

2 /Les codes permettant :

- De consulter sur le site de Générations Mouvement l'ensemble des garanties, des conseils et divers documents explicatifs.
- D'établir directement le certificat de l'agrément voyage, avec le numéro d'immatriculation à Atout France ; ce document devra être fourni à tous les accompagnateurs de voyages pour justifier de la conformité avec la législation.

 3/ Les cartes d'adhérents à Générations Mouvement : ces cartes peuvent être soit remises aux adhérents , soit conservés par l'association . Ces cartes sont fournies vierges mais doivent être complétées par l'association car une photocopie peut être demandée en cas de sinistre. Les associations, connaissant le nombre moyen d'adhérents, peuvent commander à l'avance un certain nombre de cartes, pour les avoir à disposition lors de l'inscription des adhérents, et cela diminuera les frais d'envoi. Les cartes vierges seront bien sûr reprises et remboursées.

Chaque association aura la possibilité de :

- Participer à des journées de formation organisées par GM
- Utiliser ou pas un programme informatique comptable fourni gratuitement par GM.

Il est conseillé de rajouter l'immatriculation tourisme sur les propositions de voyages, pour montrer aux adhérents la conformité de l'association à la réglementation.

Quelles que soient certaines erreurs d'interprétation, nous vous rappelons fermement que cette immatriculation est obligatoire pour toute association qui organise des voyages, l'organisation commençant par la communication aux adhérents d'une date et d'un lieu.

Gaby Pallares Présidente Michel Tali Trésorier de l'Amroc